

# TAILLE ET SOINS DES ARBRES

## CERTIFICAT DE SPECIALISATION

### OBJECTIFS

Le contrat de Spécialisation Taille et Soins des Arbres est une formation d'un an, donnant une qualification et une expérience professionnelle, valorisante sur le marché du travail. Cette formation est une qualification de niveau V.

Cette formation se déroule sur le site de TOURS-FONDETTES agrocampus et sur de nombreux sites extérieurs (particuliers, collectivités...).

### L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un contrat de travail avec un professionnel agréé, d'une durée d'1 an.

Chaque apprenant (stagiaire ou apprenti) a le statut de « salarié d'entreprise ».

Le matériel EPI (Equipement de protection Individuelle) et anti-chute sont à la charge de l'entreprise.

La période d'essai **du contrat apprentissage correspond aux 45 premiers jours consécutifs ou non de formation pratique effectuée par l'apprenti en entreprise.**

La période d'essai **du contrat de professionnalisation est d'un mois.**

Un statut ouvrant droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...)

Une formation rémunérée en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Rémunération de l'apprenti en Contrat d'Apprentissage		
Age de l'apprenti	18 à 21 ans	Plus de 21 ans
1ère année	41 %	53 %
2ème année	49 %	61 %
3ème année	65 %	78 %
Rémunération du stagiaire en Contrat de Professionnalisation		
Titulaire d'un diplôme de niveau IV Minimum	65 %	80 %
Autre	55 %	70 %

### CONDITIONS ET POSITIONNEMENT

**Cette formation s'adresse obligatoirement aux jeunes âgés de plus de 18 ans au 1er avril de l'année en cours.**

De 18 ans à 25 ans.

Titulaire d'un diplôme de niveau V minimum

Avoir 1 mois d'expérience professionnelle ou avoir signé un précédent contrat d'apprentissage

Le candidat doit prendre contact avec nous et remplir la fiche de renseignements afin d'être invité au positionnement (entretien de motivation, tests écrits, et tests de grimpe).

**Etre apte physiquement au métier et au travail en extérieur**

L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation avec

- une entreprise d'élagage, spécialisée dans ce domaine d'activité
- une entreprise de paysage développant en plus de leur activité principale de création et d'entretien de jardins et espaces verts, une activité complémentaire d'élagage (80 % d'activité élagage)
- une collectivité territoriale dans le cadre de leur espace vert pouvant développer des activités élagage (80 % d'activité élagage).

**Toutes les entreprises doivent impérativement prendre contact avec le centre.**

## FORMATION AU CENTRE

L'enseignement gratuit est assuré sur le site de FONDETTES.

Les cours se déroulent sur 18 semaines par an soit 600 heures de formation sur l'année (octobre à septembre)

**Les apprentis** perçoivent des indemnités kilométriques (domicile-CFA) prises en charge par le Conseil Régional  
La restauration et l'hébergement sont possibles (chambre 2 personnes)

Des chantiers écoles sont organisés par le Centre de Formation.

## POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'un CS peuvent poursuivre leurs études en:

- CS Gestion d'arbres d'Ornements
- formations courtes : pathologie, expertise et gestion de l'arbre (atelier de l'arbre)



## DÉBOUCHES

Les titulaires du Certificat de Spécialisation Taille et Soins des Arbres pourront exercer des fonctions de salarié dans une entreprise d'élagage, d'espaces verts ou dans une collectivité territoriale.

## EXAMEN

Le diplôme est validé après obtention de la totalité des Unités Capitalisables (4 UC)

En cas d'échec à une unité capitalisable, le candidat a la possibilité de la repasser pendant 5 ans. Après ce délai, le bénéfice des unités capitalisables acquises est annulé.

## ARCHITECTURE PAR MODULES DU CS TAILLE ET SOINS DES ARBRES

MODULES DE LA FORMATION	MATIERES PRINCIPALES
<b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>	
UC1 – Reconnaissance des végétaux (conifères, feuillus + réalisation d'un herbier)	Parasitologie, Biologie, Diagnostic et Architecture des Ligneux
UC2 – Connaissances des EPI et du Matériel	Mécanique, Réglementation, Sécurité et Gestion des Chantiers
UC3 – Techniques de grimpe et déplacement	Grimpé et déplacement dans l'arbre
UC4 – « Techniques de Taille »	Technique de démontage – technique d'haubanage
Modules complémentaires non évalués	SST (Sauveteur Secouriste du Travail), Assistance au blessé dans l'arbre, Histoire de l'art des jardins, Gestes et Postures, Taille fruitière, Taille jardinée et Economie de chantier



CFAAD 37 – CFPPA Tours Fondettes  
La Plaine - 37230 FONDETTES

Tél. : 02.47.42.17.90 e-mail : [cfa.indre-et-loire@educagri.fr](mailto:cfa.indre-et-loire@educagri.fr) – [cfppa.tours@educagri.fr](mailto:cfppa.tours@educagri.fr)  
site : [www.tours-fondettes.educagri.fr](http://www.tours-fondettes.educagri.fr)